

BA – Informations Financières

Frais pour l'année académique 2017 - 2018

LE COÛT RÉEL DE LA FORMATION UNIVERSITAIRE

Le coût de la formation universitaire élevé est une réalité dont le Continental Theological Seminary se rend entièrement compte. Par conséquent, notre but est de faire en sorte que nos programmes soient financièrement abordables. Nous faisons de notre mieux pour accomplir ceci par des initiatives de mobilisation de fonds et la mise en disponibilité de bourses qui couvriront une partie substantielle des frais. Le séminaire ne reçoit aucune subvention gouvernementale et par conséquent la responsabilité des étudiants est de couvrir le montant restant des coûts. Par exemple, dans l'année scolaire 2017-2018 l'évaluation du vrai coût d'éducation pour un étudiant à temps plein interne est d'environ 13.060 €. Chaque étudiant est subventionné d'environ 50% de ce coût effectif, ce qui peut être vu dans les tables ci-dessous. Par conséquent l'instruction, le logement et la pension pour un tel étudiant seront chiffrés à seulement 6.325 €.

REVISION ANNUELLE

Bien que tous les efforts soient faits pour garder le coût des frais au minimum, il a été considéré nécessaire de revoir les frais chaque année.

PAIEMENTS : Les étudiants du CTS ont l'option de payer leurs frais au complet au moment de l'inscription, **et donc de recevoir une réduction de 100€ (étudiants internes, 50€)**, ou de payer par mensualités. L'étudiant est responsable de faire en sorte que tous les paiements soient faits en EURO soit par un virement ou un transfert bancaire ou en espèces. À cause des frais bancaires élevés, le paiement par chèque n'est pas recommandé.

OPTION A: PAIEMENTS MENSUELS – étudiants à temps pleins seulement

	Jour de l'inscription	1	2	3	4	5	6	7	8
DATES	21 sept	15 oct	15 nov	15 dec	15 jan	15 fev	15 mars	15 avr	15 mai
(1) Externe	1065 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €
(2) Interne	2085 €	530 €	530 €	530 €	530 €	530 €	530 €	530 €	530 €
(3) Apt Option 1	1825 €	590 €	590 €	590 €	590 €	590 €	590 €	590 €	590 €
(4) Apt Option 2	1935 €	700 €	700 €	700 €	700 €	700 €	700 €	700 €	700 €
(5) Apt Option 3	1955 €	720 €	720 €	720 €	720 €	720 €	720 €	720 €	720 €
(6) Apt. Option STA	2325 €	845 €	845 €	845 €	845 €	845 €	845 €	845 €	845 €

(L'option d'appartement est basée sur le choix et la disponibilité des appartements. Voir OPTION B pour l'option l'appartement.)

* Inclus dans le paiement le jour de l'inscription:

- 20 € Frais pour paiement par mensualités
- 40 € Orientation, nouvel étudiant
- 60 € Frais de remise du diplôme
- 120 € Frais de buanderie (étudiants internes) / 180 € par couple (appartement)
- 50 € Dépôt remboursable Chambre / 100 € Appartement

* Frais supplémentaires:

- Modules supplémentaires – crédit ou audit

Tout paiement en retard sera frappé de frais de 1.33% mensuellement du solde restant. Tout paiement doit être effectué en EURO.

Informations bancaires: Continental Theological Seminary

Banque KBC

Rink 21
1600 Sint-Pieters-Leeuw
Belgique
Numéro de compte : 426-8125211-81
BIC: KREDBEBB
IBAN : BE36 4268 1252 1181

Banque Argenta

Rink 48
1600 Sint-Pieters-Leeuw
Belgique
Numéro de compte : 979-0826207-63
BIC : ARSPBE22
IBAN: BE40 9790 8262 0763

OPTION B : PAIEMENT AU COMPLET AU MOMENT DE L'INSCRIPTION

L'escompte pour < paiement au complet > au moment de l'inscription est à déduire: 100 € résidentiels, 50 € non résidentiels.

ETUDIANTS TEMPS PLEIN (Statut – entre 36 et 63 ECTS par année)	
Pour des frais des modules supplémentaires (plus de 63 ECTS) : voir MODULES INDIVIDUELS	
DESCRIPTION	PAR ANNEE
FRAIS DE SCOLARITE et ADMINISTRATIFS	3045 €
LOGEMENT et LOYER :	
(2) Etudiants internes : Logement, nourriture et charges	3260 €
(3) Appartements : Option 1 – Château 1 chambre	3480 €
(4) Appartements : Option 2 – Dortoirs hommes, 2 ^e , 1 chambre	4470 €
(5) Appartements : Option 3 – Dortoirs hommes, 1 ^e , 1 chambre	4650 €
(6) Studioappartement : Option STA – Château 1 chambre sans cuisine (in. repas)	6020 €
* TOTAL : (1) Etudiants Externes	3045 €
* TOTAL : (2) Etudiants Internes	6305 €
* TOTAL : (3) Appartements : Option 1	6525 €
* TOTAL : (4) Appartements : Option 2	7515 €
* TOTAL : (5) Appartements : Option 3	7695 €
* TOTAL : (6) Studioappartements : Option STA	9065 €

(Les frais d'appartement couvrent le loyer et les utilitaires.)

*** Inclus dans le frais de scolarité et d'administratifs :**

- 40 € Orientation, nouvel étudiant
- 60 € Frais de remise du diplôme

*** Inclus dans le frais de logements et d'appartements :**

- 120 € Frais de buanderie (étudiants internes)
- 180 € Frais de buanderie – couple (appartement)
- 50 € Dépôt remboursable Chambre
- 100 € Dépôt remboursable Appartement

*** Les frais pour les modules supplémentaires ne sont pas inclus :**

MODULES INDIVIDUELS – étudiants à mi-temps ou de plus de 63 ECTS		
Les modules individuels doivent être payés au complet lors de l'inscription.		
DESCRIPTION <i>Un étudiant qui ne suit pas un module sans prévenir au moins une semaine à l'avance de son intention de se retirer devra payer 50% des frais.</i>	PAR MODULE DE 4 ECTS	PAR MODULE DE 6 ECTS
Module individuel – à crédit	260 €	520 €
Module individuel – pour audit	130 €	260 €
Module de musique pratique	200 €	---

AUTRES FRAIS (paiement de la totalité de ces frais applicables lors de l'inscription)

Appartement par mois - Option 1: 360€ Option 2: 470€ Option 3: 490€ Option 4: 535€	
Option STA: 650€ (chambère & repas); 290€ (chambère seul)	
Repas par mois 250€	5 €
(frais de buanderie – 20 € par mois)	
Bulletin de note (par exemplaire)	
Chambre individuelle (par semestre – 200€)	400 €
Examen/essaie de rattrapage	30 €
Frais d'inscription tardive (étudiants de retour)	50 €
Frais d'ouverture de dossier	40 €
Logement durant les vacances, par pers, par nuit – étudiants internes	20 €
Perte de clé	la valeur de remplacement
Remplacement de la carte d'étudiant	5 €

FRAIS POUR INVITES, CHAMBRE / APPARTEMENT

Invités: Appartements d'hôtes, par nuit	60 €
Invités: Dortoir / Greniers – par pers, par nuit (chambre individuelle)	30 €
Invités: Dortoir / Greniers – par pers, par nuit (chambre partagée)	25 €

REGLES APPLIQUEES POUR LE PAIEMENT DES FRAIS

Les étudiants sont acceptés au CTS à condition qu'ils acceptent, lors de leur inscription pour leur cycle d'études, les règles suivantes qui sont d'application pour le paiement des frais.

PAIEMENT DES FRAIS

Les frais sont calculés pour l'année entière et le paiement pour l'année est dû et payable à l'avance ou le jour même de l'inscription, à moins qu'on a fait un arrangement pour payer par mensualités. Dans tous les cas, **tous les frais scolaires (avec toute autre facture conséquente) doivent être entièrement payés avant le 15 mai 2018**. Tous frais bancaires pour les paiements des étudiants seront facturés à l'étudiant.

REMARQUES :

1. Dans le cas où un étudiant ne paierait pas sa facture selon le tableau des paiements mensuels pendant deux mois consécutifs, l'administration du séminaire traitera le problème avec l'étudiant concerné et prendra les mesures nécessaires.
2. Aucun diplôme, aucun bulletin ou lettre de référence académique ne sera accordé aux étudiants qui doivent encore de l'argent au séminaire.
3. Vous ne pourrez pas passer dans l'année scolaire suivante si vous devez encore de l'argent sur votre année scolaire précédente.

FINANCES PERSONNELLES

La Bible nous enseigne que la foi vient en écoutant la Parole de Dieu (Romains 10 :17). Apprendre à écouter Dieu et expérimenter qu'il pourvoit à nos besoins font partie de la formation au ministère chrétien. La preuve d'une telle direction se trouve dans la capacité d'honorer les paiements aux dates données.

EXPULSION/SUSPENSION

Aucun remboursement ne sera accordé aux étudiants qui seraient exclus ou suspendus.

ABANDON

Si vous abandonnez vos cours avant la fin, vous êtes responsable de payer tous les frais du semestre entamé.

DECOMPTE DES PAIEMENTS

Il est conseillé aux étudiants de garder toutes les preuves de paiements/reçus qui leur sont remis au moment de leur paiement de même que les extraits de compte leur stipulant le solde dû. L'état des comptes peut être discuté au Bureau de la comptabilité sur rendez-vous pris au préalable.

PROGRAMME DE TRAVAUX D'ETUDIANTS

Les frais pour le logement et la pension sont gardés au niveau le plus bas, mais cela implique que les étudiants se chargeront d'entretien du campus et nettoyage tel que cela est stipulé dans le manuel de la vie estudiantine. Un manque de coopération persistant, des retards ou une absence des tâches demandées, qu'elle qu'en soit la raison, amènera à l'imputation de frais supplémentaires dans le cadre du logement et de la pension.

ASSURANCE MALADIE POUR LES ETUDIANTS

La loi belge stipule que tous les étudiants doivent avoir une assurance maladie pour l'année académique.

1. Etudiants de l'UE (Union Européenne)

Afin d'être exempté de conclure une assurance maladie en Belgique, les étudiants de l'UE doivent présenter la carte européenne d'assurance maladie bleu provenant de leur assurance maladie. Si l'étudiant le désire, une assurance supplémentaire peut être conclue.

2. Etudiants non-UE (Union Européenne)

Des étudiants internes venant de l'extérieur de l'Union Européenne, doivent personnellement acheter une assurance santé de l'agence Euromut lors de l'inscription. Ce coût est minime.

REMARQUES : Les effets personnels des étudiants qui sont dans les appartements ou les dortoirs ne sont pas couverts par les assurances du CTS. Dès lors, **le CTS n'est aucunement responsable des pertes ou des dommages occasionnés aux effets personnels**. S'ils ne sont pas couverts par l'assurance de vos parents (police d'assurance familiale), ou par une autre police d'assurance, l'école peut vous aider à acquérir ce genre d'assurance dès votre arrivée au CTS.